



Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

8445^e séance

Mercredi 16 janvier 2019, à 9 h 45

New York

Provisoire

Président : M. Singer Weisinger (République dominicaine)

Membres :

Afrique du Sud	M. Matjila
Allemagne	M. Heusgen
Belgique	M. Pecsteen de Buytswerve
Chine	M. Wu Haitao
Côte d'Ivoire	M. Ipo
États-Unis d'Amérique	M. Hunter
Fédération de Russie	M. Nebenzia
France	M. Delattre
Guinée équatoriale	M. Ndong Mba
Indonésie	M. Djani
Koweït	M. Alotaibi
Pérou	M. Meza-Cuadra
Pologne	M ^{me} Wronecka
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Allen

Ordre du jour

La situation au Mali

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2018/1174)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)

19-01193 (F)



Document adapté

Merci de recycler



La séance est ouverte à 9 h 45.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Mali

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2018/1174)

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite la représentante du Mali à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M^{me} Kamissa Camara, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Mali.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M^{me} Bintou Keita, Sous-Secrétaire générale aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2018/1174, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Keita.

M^{me} Keita : Je vous remercie, Monsieur le Président, pour cette opportunité de présenter aux membres du Conseil le dernier rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2018/1174).

Avant de le faire, cependant, qu'il me soit permis de partager avec les membres du Conseil quelques brèves observations, à la suite de ma visite au Mali, il y a un mois, en compagnie du Sous-Secrétaire général chargé de l'appui à la consolidation de la paix, M. Oscar Fernandez-Taranco. Nous y étions pour prendre la mesure des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali de 2015. Durant notre séjour nous avons eu le privilège de rencontrer le Président Keita, son Premier Ministre, les membres du Gouvernement, les mouvements signataires de l'Accord, l'opposition, la société civile, la communauté diplomatique et l'équipe de pays des Nations Unies notamment.

Lors de notre visite, nous avons été particulièrement encouragés par la dynamique constructive qui semble dominer les relations entre les parties. De l'avis général, depuis la tenue de l'élection présidentielle en

juillet et août derniers, un accent plus marqué a été constaté dans le cadre de cette mise en œuvre de l'Accord. La détermination des parties signataires s'est illustrée, entre autres choses, par la création en septembre d'un ministère chargé du suivi de la mise en œuvre de l'Accord et par la signature du Pacte pour la paix en octobre. Le rythme plus soutenu des réunions du Comité de suivi de l'Accord au cours des derniers mois en est une autre illustration tangible.

Il est trop tôt, sans doute, pour évaluer de manière complète l'impact des sanctions prises par le Conseil en décembre contre trois personnes qui entravent la mise en œuvre de l'accord de paix. Cependant, il est juste de dire que les parties ont pleine conscience du sentiment de frustration du Conseil et de son impatience vis-à-vis des retards persistants dans la mise en œuvre de l'Accord. Ceci explique sans doute les efforts en cours pour accélérer la mise en œuvre de mesures clefs de l'Accord.

Enfin, il a été positif de constater, au travers de nos entretiens avec les parties, que la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) continue d'être perçue comme jouant un rôle politique essentiel, œuvrant avec toutes les parties pour accélérer la mise en œuvre de l'Accord.

Les conclusions de notre visite conjointe seront reflétées dans le prochain rapport du Secrétaire général, dont la soumission à l'attention des membres du Conseil de sécurité est prévue début du mois de mars, soit six mois après la prestation de serment du Président de la République.

Les avancées soulignées dans le rapport du Secrétaire général soumis à l'attention du Conseil portent sur des questions centrales au processus de paix, notamment les réformes institutionnelles envisagées par l'Accord. La reconstitution et la réforme des forces de défense et de sécurité demeure un élément essentiel pour asseoir une paix durable au Mali. Le lancement, en novembre, d'un processus de démobilisation, désarmement et réintégration accéléré constitue un premier pas concret dans cette direction. La tenue d'un atelier de haut-niveau sur la réforme du secteur de la sécurité en décembre a permis des avancées sur des questions importantes.

Sur le plan des réformes institutionnelles visant à renforcer la décentralisation, il convient de saluer l'organisation en novembre de consultations sur le découpage administratif comme une première étape dans la conduite de la réforme territoriale. Le dialogue doit

se poursuivre en vue d'obtenir un consensus sur ces réformes. J'invite donc le Gouvernement mais aussi la classe politique, qu'elle soit de l'opposition ou de la majorité, à poursuivre leurs efforts afin d'assurer plus d'inclusivité dans ces discussions.

En matière de réconciliation nationale, l'Assemblée nationale a reporté les discussions sur la loi d'entente nationale à une date ultérieure pour permettre plus de consultations. J'exhorte les parties à poursuivre leurs efforts en soutien au processus de réconciliation, indispensable pour concrétiser la vision d'un Mali uni et ancré solidement sur le chemin de la paix. Dans ce contexte, la lutte contre l'impunité doit demeurer au premier plan. Elle ne saurait faire l'objet d'un compromis qui remettrait en cause les avancées réalisées en matière de réconciliation. Force est de constater que le paysage politique demeure polarisé depuis la tenue de l'élection présidentielle. Un dialogue constructif et inclusif entre les acteurs de la classe politique, y compris avec la société civile, les femmes et les jeunes, est indispensable pour mener à terme les ambitieux chantiers de réforme prévus dans l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, de 2015.

Les signes récents d'un dialogue plus ouvert, qui a permis par exemple de parvenir à un consensus sur le report des élections, sont encourageants. J'exhorte vivement la classe politique à poursuivre sur cette voie, en travaillant main dans la main pour bâtir les fondements d'une nation unie, réconciliée et dotée d'un système de représentation inclusif.

(l'oratrice poursuit en anglais)

Comme j'en ai été témoin pendant ma visite à Gao et Mopti, la situation en matière de sécurité reste gravement préoccupante, et elle constitue une difficulté majeure pour l'application de l'accord de paix. Les attaques asymétriques continuent de viser les soldats de la paix, les forces nationales et internationales et, de plus en plus souvent, les civils. À Ménaka, le camp de la MINUSMA a été visé le 21 décembre par une attaque complexe, ce qui témoigne encore une fois de la détermination des groupes extrémistes et des fauteurs de troubles à empêcher la Mission de mettre en œuvre son mandat. Les Casques bleus et les Forces de défense et de sécurité maliennes continuent d'opérer dans des conditions très difficiles. Beaucoup trop souvent, ils consentent le sacrifice ultime à l'appui de la paix et de la stabilité au Mali.

L'année dernière, le Mali a connu une forte augmentation du nombre d'attaques perpétrées au moyen

d'engins explosifs improvisés (EEI), en particulier dans le centre du pays. La MINUSMA et le Service de la lutte antimines de l'ONU continuent d'appuyer les autorités maliennes en leur fournissant des conseils, des formations et du matériel spécialisé, afin d'atténuer les risques posés par la menace des EEI. De septembre à décembre, des instructeurs maliens, précédemment formés par la MINUSMA et le Service de la lutte antimines, ont dispensé leur premier cours sur la neutralisation des explosifs et munitions à leurs propres contingents à Bamako. Cette formation a été financée par la MINUSMA mais entièrement assurée par les instructeurs maliens, ce qui marque un jalon dans le développement des capacités nationales et contribue à la restauration de l'autorité de l'État.

Nous restons préoccupés par la nouvelle détérioration de la situation en matière de sécurité dans le centre du pays, où la violence intercommunautaire, instrumentalisée par les groupes armés extrémistes, s'est intensifiée ces derniers mois. Le 1^{er} janvier, 37 membres de la communauté peule ont été tués lors d'une attaque dans le district de Bankass. Les autorités ont réagi rapidement en déployant une unité des forces armées maliennes sur le site de l'incident et en ouvrant une enquête. Le 4 janvier, le Président Keita a visité le village où l'attaque s'était produite. La MINUSMA est en train d'inciter le Gouvernement à définir les paramètres politiques pour encadrer sa stratégie dans le centre du pays et d'accroître son appui au Gouvernement en réagissant à l'évolution rapide de la situation et en protégeant les civils, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies.

En ce qui concerne la sécurité dans le centre du Mali, la MINUSMA renforce son assistance au Gouvernement pour la protection des civils, en augmentant sa mobilité et sa présence. Cette démarche doit aussi permettre à l'équipe de pays des Nations Unies et aux partenaires humanitaires et de développement d'intensifier leurs contributions à la paix et au développement. La détérioration de la situation a provoqué une augmentation spectaculaire de 75 % du nombre de personnes déplacées en décembre 2018, par rapport à juin 2018. Dans l'ensemble, la situation humanitaire au Mali reste grave, et 2,3 millions de personnes sont visées par le Plan d'action humanitaire pour 2019. Plus de 800 écoles restent fermées à cause de l'insécurité.

Pour relever les défis auxquels le Mali est confronté, il faut prendre en compte les dynamiques transfrontières complexes et les moteurs des conflits en

cours dans le contexte régional plus large. Je réaffirme donc l'appel lancé par le Secrétaire général aux acteurs nationaux, régionaux et internationaux pour qu'ils redoublent d'efforts afin de contrer les multiples menaces qui pèsent sur le Mali et la région du Sahel.

La Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) demeure un élément déterminant de la riposte qui est nécessaire pour juguler la menace de l'extrémisme violent dans la région. Je voudrais demander aux États membres du G5 Sahel de prendre toutes les mesures nécessaires pour reprendre les opérations de la Force conjointe dès que possible, et aux partenaires internationaux de lui fournir le soutien dont elle a besoin. Parallèlement, nous devons également redoubler d'efforts pour combler les faiblesses en matière de résilience, de gouvernance et de développement dans la région. À cet égard, l'Organisation continuera d'aller de l'avant dans la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel.

Pour conclure, il est essentiel de continuer de faire comprendre à toutes les parties à l'accord de paix l'importance de maintenir une dynamique positive, afin de poursuivre l'accélération de la mise en œuvre des mesures prioritaires de l'Accord et d'enregistrer des progrès véritables, sans plus tarder. La MINUSMA, par l'intermédiaire du Représentant spécial du Secrétaire général, reste attachée à appuyer les parties dans les efforts qu'elles déploient pour faire avancer l'application de l'accord de paix.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M^{me} Keita de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité qui souhaitent faire une déclaration.

M. Delattre (France) : Je remercie la Sous-Secrétaire générale aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, M^{me} Bintou Keita, pour son intervention très éclairante. Je salue également la présence autour de cette table de la Ministre malienne des affaires étrangères et de la coopération internationale, S. E. M^{me} Kamissa Camara. Sa participation à la présente séance est un geste important que nous apprécions.

La mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali doit demeurer la priorité des priorités. C'est plus que jamais la boussole qui nous guide. La résolution 2423 (2018) a posé un cadre clair à cet égard, en définissant une liste précise de mesures dont la mise en œuvre est attendue au plus tard six mois après la date d'investiture du Président malien. Ce délai arrivera

à échéance le 4 mars prochain, soit dans quelques semaines seulement. Il nous engage tous. C'est donc maintenant qu'il faut agir.

La France salue les premiers progrès concrets qui ont été enregistrés au cours des dernières semaines dans la mise en œuvre des mesures identifiées par la résolution 2423 (2018). Je pense notamment à la mise en place de nouvelles autorités intérimaires, au lancement d'un processus accéléré de désarmement, de démobilisation et de réintégration pour plus de 1 400 combattants, à la tenue d'un second atelier de haut niveau permettant de progresser vers la mise en place d'une armée reconstituée, d'unités spéciales antiterroristes ou d'une police territoriale, ou encore à l'établissement d'un fonds de développement durable pour assurer le développement du nord du Mali. Je pense également à la mise en place d'un cadre de concertation hebdomadaire entre les parties maliennes, qui illustre le rétablissement d'un climat de confiance et n'aurait pas été envisageable il y a quelques mois seulement. Je pense enfin à la mise en place d'un groupe de travail sur l'implication des femmes dans le processus de paix, qui démontre l'attention accrue accordée à cet objectif majeur. Ces différentes avancées sont autant de signaux qui traduisent à nos yeux une volonté politique sincère d'accélérer le rythme de mise en œuvre de l'Accord. Une dynamique positive a donc été lancée. Il importe désormais de la confirmer, suffisamment rapidement pour que le Mali soit à l'heure du rendez-vous de mars.

Mais ne nous y trompons pas : des progrès importants restent à réaliser pour atteindre les objectifs fixés par le Conseil et il reste très peu de temps pour cela. Il est donc de notre responsabilité de continuer à accompagner la mise en œuvre de l'Accord en mobilisant l'ensemble des outils dont dispose la communauté internationale pour encourager les parties à avancer. C'est notamment le sens des sanctions adoptées le 20 décembre dernier par le Conseil. Conformément aux dispositions de l'Accord, elles visent à montrer qu'il existe un prix concret à payer pour ceux qui font obstruction sur le terrain au processus de paix, à travers notamment leurs liens avec des groupes terroristes ou des activités de trafic. Ces actions emportent de sérieuses conséquences, qu'il s'agisse de l'interdiction de voyager ou plus largement d'une mise à l'écart *de facto* du processus de paix. C'est ainsi que la France a décidé, en coordination avec plusieurs de ses partenaires, de suspendre tout contact avec les personnes désignées jusqu'à la levée des mesures prises à leur encontre, pour laquelle des critères précis ont d'ores et déjà été définis. Nous sommes

également prêts à proposer l'adoption de nouvelles désignations, le moment venu, si les attentes du Conseil n'étaient pas remplies.

La dégradation continue de la situation dans le centre du pays suscite une inquiétude croissante. Les attaques quasi-quotidiennes des groupes terroristes, mais également l'accroissement dangereux des tensions intercommunautaires font peser une grave menace sur les populations civiles et la stabilité de la région. Le redéploiement de la présence et de l'autorité de l'État dans cette zone, sous toutes ses formes, constituent le cœur de la réponse à la crise actuelle. Nous saluons les récents déplacements du Président Keita et du Premier Ministre dans la région, et leur mobilisation en ce sens. Il est déterminant que ces efforts se poursuivent et s'amplifient.

Il est également crucial que la communauté internationale apporte tout le soutien nécessaire au Gouvernement malien dans sa stratégie intégrée de reconquête du centre. Nous attendons notamment de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) qu'elle continue à appuyer les efforts engagés à la hauteur de ses moyens et dans le cadre de son mandat. À cet effet, il nous paraît nécessaire d'engager une réflexion sur la bonne adéquation entre les moyens dont dispose la Mission, son mandat et les besoins qui existent dans cette région du centre du Mali.

La France souhaite enfin insister sur le fait que la stabilisation du Mali et de son environnement régional ne peut passer que par une action complémentaire et coordonnée des différentes présences de sécurité sur place, qui partagent toutes le même objectif de soutenir la mise en œuvre de l'Accord. L'appui apporté par Barkhane à la MINUSMA lors de l'attaque du camp de Ber, la coopération entre les différentes présences de sécurité en matière de lutte contre les engins explosifs improvisés et de protection des emprises ou, dans un autre registre, le soutien opérationnel et logistique régulièrement échangé entre les différents acteurs illustrent tout l'intérêt de cette approche partenariale. La résolution 2423 (2018) a envoyé un message clair à cet égard : chacun doit rester dans son rôle et dans les limites de son mandat, mais tous doivent se coordonner et s'apporter un soutien réciproque sur le terrain dans un contexte difficile et engageant. N'oublions pas que les ennemis de la paix ne nous ont, de leur côté, pas attendus pour coopérer entre eux.

Comme nous l'avons collectivement exprimé lors de l'adoption de la résolution 2423 (2018), l'urgence

est aujourd'hui à la pleine mise en œuvre de l'accord de paix. Le délai de six mois pour mettre en œuvre les mesures prioritaires identifiées par le Conseil va très prochainement arriver à son terme. Chacun au Mali doit en être conscient et se mobiliser pleinement pour réussir. La France proposera une déclaration à la presse en ce sens à l'issue de cette réunion.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Je voudrais remercier M^{me} Bintou Keita, Sous-Secrétaire générale aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, de son exposé très éclairant sur l'évolution récente de la situation au Mali. J'adresse également mes remerciements à M. Mahamat Saleh Annadif, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), et applaudis les efforts qu'il déploie pour réduire les tensions politiques entre toutes les parties concernées et faciliter l'application de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Je voudrais, en outre, m'associer à mon collègue, le représentant de la France, pour saluer la présence et la participation de S. E. M^{me} Kamissa Camara, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Mali. C'est la première fois qu'elle vient au Conseil de sécurité, ce qui témoigne de l'intérêt manifesté par le Gouvernement malien à appuyer le processus de paix dans le pays.

Je voudrais aborder trois aspects importants de la question à l'examen aujourd'hui : la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation, la situation sécuritaire et les questions humanitaires.

En ce qui concerne la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation, nous nous félicitons des récentes mesures positives prises dans ce cadre, en particulier la création des administrations intérimaires dans les régions de Kidal, Ménaka et Tombouctou, les progrès réalisés dans le processus accéléré de désarmement, de démobilisation, de réintégration et d'intégration, ainsi que la tenue de la deuxième réunion de haut niveau sur l'application des volets de sécurité et de défense de cet accord. Nous saluons la décision prise par S. E. le Président Keita de créer un ministère chargé d'assurer le suivi de l'Accord. Nous nous réjouissons également du rôle joué par S. E. le Premier Ministre Maiga, qui n'a ménagé aucun effort pour que le Gouvernement continue de réaliser des progrès. À cet égard, nous appelons toutes les parties à poursuivre ces efforts afin de parvenir à la paix et à la sécurité qu'elles appellent de leurs vœux. Nous espérons qu'il n'y aura pas d'autre retard

dans la mise en œuvre du processus de paix, comme cela a été le cas dans le passé. Nous comptons également que les dispositions de l'Accord seront appliquées, en particulier celles du paragraphe 4 de la résolution 2423 (2018) concernant, notamment, l'avancement du processus de décentralisation et la pleine opérationnalisation des unités mixtes du Mécanisme opérationnel de coordination.

Nous tenons à rappeler la feuille de route adoptée par toutes les parties le 22 mars 2018, qui porte sur l'application de plusieurs aspects de l'Accord pour la paix et la réconciliation. Nous exhortons toutes les parties à respecter les dispositions du document dont elles ont convenu.

Nous réaffirmons notre position selon laquelle la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation reste le meilleur moyen de régler la crise en cours dans ce pays. Nous attendons avec intérêt le rapport du Secrétaire général, comme demandé au paragraphe 6 de la résolution 2423 (2018), six mois après l'investiture présidentielle. Ce rapport doit contenir les faits nouveaux les plus récents concernant l'Accord, ainsi que les critères établis pour le Pacte pour la paix, qui a été signé par toutes les parties. Il doit également contenir les propositions du Secrétaire général sur la reconfiguration de la MINUSMA en l'absence de progrès significatifs.

Nous appelons par ailleurs toutes les parties à coopérer et à prendre les décisions essentielles qui s'imposent dans l'intérêt de tous. L'établissement de la confiance est un élément clef de la mise en œuvre de l'accord de paix. Nous attendons avec intérêt la tenue d'élections législatives dans le courant de l'année et espérons que toutes les parties y participeront. Nous nous félicitons vivement de constater que les préparatifs de ces élections ont déjà commencé et que la Mission joue un rôle d'appui à ce processus.

En ce qui concerne la situation sécuritaire, nous sommes préoccupés par la détérioration des conditions de sécurité dans plusieurs villes du Mali, en particulier dans le centre du pays, comme l'a noté M^{me} Keita dans son exposé. Cette région a subi la majorité des attaques – 24 sur 64 – au cours de la période considérée et a également été le théâtre du massacre de 37 civils, le 1^{er} janvier, en sus des plus de 500 civils qui y ont été tués en 2018. Cette situation doit être traitée d'une manière globale propre à remédier aux menaces à la sécurité, à améliorer la gouvernance et à renforcer les infrastructures de la région, afin de restaurer la stabilité dans le centre du Mali et d'éradiquer les causes profondes de la crise sur place. À cet égard, nous saluons le récent

plan du Gouvernement pour régler la situation dans le centre du pays, et nous accueillons favorablement les déplacements effectués récemment dans la région par le Président Keita et le Premier Ministre Maïga, lesquels témoignent de leur intérêt à stabiliser la zone.

Nous apprécions le rôle joué par toutes les parties prenantes militaires au Mali, qui s'emploient à lutter contre le terrorisme et à instaurer la stabilité et la sécurité dans le pays. Nous remercions également les forces militaires nationales et régionales des efforts qu'elles déploient pour faire face aux menaces qui pèsent sur la sécurité au Mali et dans la région. Nous appuyons les initiatives régionales visant à remédier aux difficultés de la région et, à cet égard, exhortons la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel à poursuivre son action de lutte contre le terrorisme et à recourir à l'assistance fournie par la MINUSMA, conformément à la résolution 2391 (2017). Dans le même temps, nous avons conscience qu'il importe d'assurer un financement durable pour la Force conjointe. Nous nous disons prêts à étudier les différents moyens de mettre des fonds à la disposition de ladite Force.

S'agissant des questions humanitaires, nous apprécions le rôle joué par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour atténuer les souffrances de la population, en dépit de la détérioration constante des conditions de sécurité et des inondations de plus en plus graves dans le pays. La situation humanitaire de plus de 7 millions de personnes reste pénible au Mali. La fourniture des services de base tels que les soins de santé, l'eau et l'éducation se heurte à des difficultés. En outre, les travailleurs humanitaires sont confrontés à un défi supplémentaire, car les groupes armés actifs dans la région les prennent pour cible.

Pour régler la crise humanitaire, des efforts doivent être déployés dans le domaine du développement. Nous sommes heureux de constater les actions engagées aux niveaux régional et international pour appuyer le développement du Mali et de la région parmi lesquelles citons notamment le programme d'investissements prioritaires du Groupe de cinq pays du Sahel, lequel a décroché des annonces de contributions de 2,4 milliards d'euros lors de la Conférence de Nouakchott le 6 décembre 2018, l'Agenda 2063 de l'Union africaine et la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel.

Pour terminer, nous attendons avec intérêt le prochain rapport qui sera publié par le Secrétaire général en amont du renouvellement du mandat de la MINUSMA

en juin, afin d'accroître l'efficacité de la Mission dans l'environnement difficile actuel.

M. Allen (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie la Sous-Secrétaire générale Keita de son exposé et lui présente tous mes vœux de succès à son nouveau poste, puisque c'est la première fois que je la vois depuis sa prise de fonctions. Je salue chaleureusement, en outre, la présence au Conseil de sécurité de S. E. M^{me} Camara, Ministre malienne des affaires étrangères et de la coopération internationale.

Ma déclaration se concentrera principalement sur la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. En 2018, le Gouvernement malien et les groupes armés signataires ont renouvelé leur attachement à une mise en œuvre accélérée et intégrale de l'accord signé en 2015. En mars, nous avons été témoins de l'engagement des parties à une feuille de route consacrée à la mise en œuvre d'actions prioritaires. En octobre, la signature du Pacte pour la paix a permis de réaffirmer l'engagement en faveur de la mise en œuvre rapide et intégrale de l'Accord. Le Royaume-Uni se félicite des progrès récents, notamment avec le lancement du processus accéléré de désarmement, démobilisation, réintégration et intégration, et la création d'un groupe de travail sur la participation des femmes au processus de paix. Nous accueillons favorablement la mobilisation du Premier Ministre malien en appui à la mise en œuvre de l'Accord, ce dont témoigne notamment la création d'un nouveau ministère.

Ces faits nouveaux sont les bienvenus et soulignent l'importance concrète que le Gouvernement accorde à ce processus. Ayant entendu la Ministre Camara s'exprimer avec passion et conviction, je sais qu'elle nourrit aussi un engagement personnel à cet égard. Toutefois, il est impératif et urgent de prendre beaucoup plus de mesures pour parvenir à la mise en œuvre intégrale à laquelle toutes les parties à l'Accord se sont engagées. Par exemple, comme l'indique le rapport du Secrétaire général (S/2018/1174), des progrès sont en cours s'agissant de mettre en place 10 administrations intérimaires au niveau des cercles, mais il faut maintenant s'attacher à faire en sorte que ces administrations deviennent opérationnelles. Sur les 72 administrateurs civils nommés en juin 2018, seuls sept ont rejoint leur lieu d'affectation, d'après ce que nous avons compris. Cela fait maintenant trois ans et demi que l'Accord a été signé. Les échéances énoncées à la feuille de route de mars 2018 n'ont pas été respectées.

Nous sommes encouragés par les projets du Gouvernement pour 2019 et nous espérons qu'ils seront couronnés de succès, permettant ainsi au peuple malien de jouir d'un avenir plus pacifique et plus prospère. Comme l'a rappelé la Sous-Secrétaire générale Keita, et les parties à l'Accord s'en souviendront, le Conseil de sécurité a décidé le mois dernier d'inscrire sur la liste des sanctions établie par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2374 (2017) concernant le Mali trois personnes faisant entrave au processus de paix. Les parties se rappelleront également que nous nous sommes dits prêts à prendre d'autres mesures de ce type si nécessaire. Le Royaume-Uni lance donc de nouveaux appels au Gouvernement malien, à la Plateforme des mouvements du 14 juin 2014 d'Alger et à la Coordination des mouvements de l'Azawad pour qu'ils redoublent d'efforts et prennent les mesures supplémentaires requises pour appliquer l'Accord dans son intégralité et sans délai. Comme l'a affirmé la Sous-Secrétaire générale Keita, le Conseil ressent une certaine impatience vis-à-vis des jalons manqués qui ne cessent d'être mentionnés ici, séance après séance.

S'agissant de la situation sur le terrain, nous sommes conscients des circonstances difficiles dans lesquelles opèrent le Gouvernement malien et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Le Royaume-Uni condamne sans équivoque les attaques perpétrées récemment contre le personnel de la MINUSMA et ses sous-traitants. Nous présentons nos condoléances aux familles de ceux qui, malheureusement, ont perdu la vie, et nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali, ainsi que l'ensemble de son personnel, pour le travail important qu'ils réalisent dans des conditions très difficiles.

Le Royaume-Uni est profondément préoccupé par le grand nombre de civils qui continuent d'être les victimes d'attaques terroristes ciblées et d'affrontements intercommunautaires, en particulier dans le centre du Mali. Nous accueillons favorablement les mesures prises par le Gouvernement malien pour rétablir l'autorité de l'État dans le cadre de son plan de sécurité intégré pour le centre du pays. Toutefois, aux fins de veiller à ce qu'il soit durablement remédié aux causes profondes de l'instabilité dans le centre, et pour permettre à la MINUSMA de fournir un appui complémentaire, le Royaume-Uni engage le Gouvernement à se doter également d'une stratégie politique globale pour le centre.

La situation des droits de l'homme demeure préoccupante. Cependant, le Royaume-Uni se félicite des progrès constatés en ce qui concerne les poursuites engagées contre les membres des Forces de défense et de sécurité maliennes accusés d'avoir commis des violations des droits de l'homme. Si nous voulons que la population ait davantage confiance en ces forces de défense, il est indispensable de mener des enquêtes minutieuses sur toutes les violations des droits de l'homme et de veiller à ce que justice et responsabilité prévalent.

Pour terminer, le Royaume-Uni se félicite des actions engagées récemment pour favoriser la stabilité au Mali. Il est temps maintenant de prendre d'autres mesures. Il faut progresser rapidement sur la voie de la mise en œuvre intégrale, effective et inclusive de l'accord de paix, parallèlement à l'intensification des efforts déployés dans les domaines de la sécurité, de la politique et du développement, en particulier dans le centre du Mali, efforts que le Royaume-Uni se tient prêt à étayer. Nous avons commencé à étoffer notre présence diplomatique au Mali, au Niger et au Tchad. Nous déployons des hélicoptères Chinook au sein de l'opération Barkhane, afin d'apporter un appui logistique à la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel. Ces quatre à cinq dernières années, notre ministère du développement international a consacré 317 millions de dollars à l'ensemble de la région du Sahel, et nous entendons augmenter sensiblement notre aide au développement dans les années à venir.

M. Heusgen (Allemagne) (*parle en anglais*) : Le Mali revêt une grande importance pour l'Allemagne. Nous nous impliquons profondément dans le processus de paix, que nous appuyons, de même que le pays, depuis que la crise a éclaté en 2012. Aujourd'hui, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) représente le plus important déploiement de soldats allemands au sein des contingents des Nations Unies, ce qui témoigne de notre dévouement envers ce pays.

En outre, nous prenons pleinement acte de la mobilisation d'autres pays. Je tiens tout particulièrement à féliciter nos amis français et les efforts que la France déploie, avec l'opération Barkhane, pour la sécurité et le développement du pays. Je tiens par ailleurs à souhaiter la bienvenue à la Sous-Secrétaire générale Keita, avec laquelle je suis tout à fait d'accord lorsqu'elle déclare que la MINUSMA joue un rôle essentiel pour la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. La MINUSMA est donc un acteur clef pour

stabiliser le Mali, à l'instar d'autres parties prenantes civiles et militaires présentes sur le terrain, telles que la mission de formation de l'Union européenne au Mali, dont l'Allemagne assure actuellement le commandement.

En ce qui concerne le processus politique, comme pour toute mission de maintien de la paix dans le monde, la MINUSMA ne peut à elle seule remplacer les solutions politiques nationales; elle ne peut qu'appuyer leur mise en œuvre. Je voudrais également souligner les faits nouveaux positifs que la Sous-Secrétaire générale, M^{me} Keita, a également énumérés dans son exposé, par exemple dans le processus accéléré de désarmement. Toutefois, il reste encore des progrès à faire. Des efforts supplémentaires doivent être entrepris dans les domaines de la décentralisation, de la réforme constitutionnelle et de la réforme du secteur de la sécurité.

Je tiens également à saluer les mesures positives qui ont été prises pour associer les femmes au processus de paix. Toutefois, comme mon collègue britannique vient de le dire, je pense qu'il faut faire davantage. Dans ce contexte, je tiens à saluer chaleureusement la Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Mali, une ministre très dévouée et passionnée. C'est merveilleux de l'avoir parmi nous, et je tiens à la féliciter, elle et son gouvernement, pour tous leurs efforts.

Il importe de renforcer les capacités de l'État, en particulier dans le centre. Je sais que beaucoup y a déjà été fait par le Gouvernement malien, mais, comme l'a dit la Sous-Secrétaire générale, M^{me} Keita, dans son exposé, la situation sécuritaire dans le centre reste grave. L'ordre du jour est chargé, mais comme des collègues l'ont dit, nous devons également faire un bond en avant pour rétablir la confiance entre la population et les organes de l'État. Je voudrais répéter ici ce que j'ai déjà dit à d'autres occasions au sujet du défi que les pays doivent relever face au terrorisme. Je me réfère toujours à l'étude réalisée l'année dernière par le Programme des Nations Unies pour le développement, intitulée « *Journey to Extremism in Africa* » (Sur la voie de l'extrémisme en Afrique), dans laquelle il est clairement indiqué que les raisons qui poussent les jeunes à rejoindre des groupes terroristes extrémistes sont notamment la mauvaise gouvernance, le manque d'éducation, la pauvreté et le chômage. Ce sont tous des moteurs qui mènent sur la voie de l'extrémisme, et tout doit être fait pour les combattre. Je tiens à répéter ce que j'ai déjà dit : nous reconnaissons ce que le Premier Ministre du Gouvernement malien entreprend, et nous comprenons

bien sûr les difficultés inhérentes à la mise en œuvre de toutes ces mesures.

En ce qui concerne la MINUSMA, nous voudrions tout d'abord saluer les progrès qui ont été accomplis dans le renforcement de la sécurité des soldats de la paix et la réduction du nombre de victimes. Nous reconnaissons également ce que le Secrétariat a fait pour mettre en œuvre le rapport rédigé par l'ancien commandant de la Force des Nations Unies, le général de corps d'armée Carlos Alberto dos Santos Cruz, intitulé *Improving security of United Nations peacekeepers* (Améliorer la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies). Beaucoup a été fait à cet égard et l'Allemagne soutient la mise en œuvre du rapport Cruz au niveau bilatéral.

La MINUSMA demeure un cadre de sécurité essentiel pour les efforts humanitaires, de développement et de stabilisation qui sont nécessaires dans le nord. Lorsque nous discutons de la prorogation d'un mandat, nous devons nous concentrer sur un mandat réaliste et réalisable à même de pérenniser les ce que nous avons accompli dans le nord. Nous pensons également que nous devons mieux tirer parti de la nature civilo-militaire de la MINUSMA. Nous devons également mieux relier cela à la consolidation civile de la paix – et cela vaut pour toutes les missions.

S'agissant des efforts de paix au Mali et au Sahel, nous devons tenir compte de tous les facteurs de risque. Les membres s'attendaient probablement à cette remarque, mais je dois rappeler qu'au Mali, les effets des changements climatiques sur la sécurité sont évidents. Il y a les affrontements entre les éleveurs et les agriculteurs, les sécheresses et les changements climatiques. Les changements climatiques sont à l'origine d'un plus grand nombre de conflits, et c'est malheureusement aussi le cas au Mali.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous souhaitons la bienvenue à la séance d'aujourd'hui à M^{me} Kamissa Camara, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Mali, et remercions M^{me} Bintou Keita, Sous-Secrétaire générale aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, de son exposé.

Nous nous félicitons que, sur le plan politique, la situation au Mali soit restée globalement stable. Nous saluons les efforts déployés par Bamako et la Plateforme des mouvements du 14 juin 2014 d'Alger et les groupes signataires de la Coordination des mouvements de l'Azawad pour mettre en œuvre l'Accord pour la paix

et la réconciliation au Mali. Nous espérons que, dans la perspective de l'évaluation de la mise en œuvre par les parties de l'accord de paix prévue pour mars, celles-ci prendront des mesures supplémentaires, notamment en ce qui concerne le désarmement, la démobilisation et la réintégration des combattants et la question de la réforme de la restructuration territoriale et administrative. Si cet objectif est atteint, les élections législatives reportées à l'été 2019 se dérouleront dans des conditions beaucoup plus favorables.

Nous prenons note des efforts de Bamako pour remettre sur pied les institutions gouvernementales dans le nord du Mali. La mise en place de 10 administrations provisoires au niveau des districts à Kidal, Ménaka et Tombouctou est sans conteste un grand pas en avant. À notre avis, il serait également très utile d'utiliser la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) pour appuyer l'efficacité du travail de ces structures transitoires. Le Gouvernement et la MINUSMA devraient s'employer plus activement à expliquer aux populations l'essence et la signification de l'accord de paix, ainsi que le rôle et les tâches de la Mission des Nations Unies. Comme le temps l'a montré, la signature en octobre 2018 du Pacte pour la paix entre Bamako et le Représentant spécial du Secrétaire général a joué un rôle positif dans les événements au Mali. Le fait que des représentants de la Plateforme des mouvements du 14 juin 2014 d'Alger et de la Coordination des mouvements de l'Azawad y aient adhéré a donné une impulsion supplémentaire à la mise en œuvre de l'accord de paix et de la feuille de route.

Pendant, nous tenons à souligner que l'introduction de nouvelles sanctions de plus en plus nombreuses ne contribuera guère à rallier véritablement les parties maliennes autour des accords. Si nous reconnaissons les avancées positives évidentes du règlement de la question malienne, nous nous devons de signaler d'autres tendances qui sont malheureusement moins encourageantes. Nous sommes préoccupés par l'augmentation continue du nombre d'actes terroristes et nous pleurons les soldats de la paix morts au Mali. Les violations des droits de l'homme sont omniprésentes et les conflits interethniques et intercommunautaires continuent de couvrir dans le centre du pays. La présence des autorités sera cruciale pour assurer leur pleine résolution. À cet égard, nous prenons note des résultats obtenus par la Mission des Nations Unies dans la réconciliation des parties belligérantes.

Nous sommes également préoccupés par l'aggravation de la situation humanitaire. Le nombre de personnes ayant besoin d'aide a augmenté de près d'une fois et demie au cours de l'année écoulée. Ce n'est pas normal. Nous appelons tous les donateurs extérieurs à financer immédiatement l'appel humanitaire. Il ne faut pas oublier qu'en situation de désespoir, la seule option qui reste à la jeunesse malienne est de rejoindre les rangs des groupes terroristes, extrémistes ou criminels. À cet égard, il sera extrêmement important de veiller à ce que les efforts visant à stimuler l'activité économique et à rétablir les services sociaux dans les régions du centre et du nord du pays ne ralentissent pas.

Nous nous félicitons de l'empressement du Gouvernement malien à prendre le processus en main et à progresser activement sur la voie de la normalisation politique et de la stabilisation économique. Toutefois, nous tenons à souligner que la situation au Mali est un facteur important pour la sécurité africaine dans son ensemble. Il serait plus facile d'y instaurer la paix si la situation dans l'ensemble de la région était normalisée. Le facteur libyen continue de jouer un rôle négatif à cet égard. Les liens entre les terroristes opérant au Mali et dans l'ensemble de la région sont de plus en plus clairs. C'est pourquoi nous appuyons la prise par le Groupe de cinq pays du Sahel de mesures concrètes en vue de constituer une force conjointe pour lutter contre le terrorisme et la criminalité organisée et espérons que son rôle dans la sécurité régionale sera renforcé.

M. Matjila (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous voudrions tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance. Nous tenons également à remercier sincèrement M^{me} Bintou Keita, Sous-Secrétaire générale aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, pour son exposé détaillé et très éclairant sur la situation au Mali, qui a permis de mettre en lumière à la fois les importants progrès réalisés et la somme de travail qu'il reste à accomplir.

Nous saluons également la présence parmi nous de la Ministre malienne des affaires étrangères et de la coopération internationale, M^{me} Kamissa Camara, et attendons avec intérêt son exposé.

Ma déclaration sera axée sur les quatre piliers clefs qui sous-tendent le processus de paix au Mali : le processus politique, la situation sécuritaire, la coopération régionale et le développement économique.

Premièrement, en ce qui concerne le processus politique, nous jugeons encourageantes les initiatives

positives prises dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, telles que confirmées dans le rapport du Secrétaire général (S/2018/1174) et décrites dans l'exposé que nous a présenté aujourd'hui M^{me} Keita. Nous voudrions également féliciter le Président Ibrahim Keita pour son leadership et le Premier Ministre Maïga pour sa mobilisation en faveur de l'application de l'Accord. Ce sont là autant de signes positifs allant dans le sens la paix.

Le Conseil devrait évaluer de façon positive ces faits encourageants au Mali et aider le pays à respecter un calendrier très serré en vue de la normalisation et des élections plus tard cette année.

À cet égard, l'Afrique du Sud appelle toutes les parties à tout mettre en œuvre pour appliquer intégralement l'accord de paix de 2015 et le Pacte pour la paix récemment signé, qui offre l'occasion de redynamiser le processus de paix dans le pays. Comme nous le savons, ce n'est pas le premier processus de paix au Mali et, en tant que communauté internationale, nous devons apporter le soutien qui s'impose en créant un environnement propice à la paix durable.

Nous tenons à rappeler qu'à son trente et unième sommet, tenu à Nouakchott en juillet 2018, la Conférence de l'Union africaine s'est félicitée « des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali », signé en 2015, et a exhorté à « des progrès rapides, seul moyen de parvenir à une paix et à une sécurité durables dans le pays ». La Conférence s'est également félicitée des progrès accomplis par la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel et a réaffirmé l'engagement de l'Union africaine à aider à articuler une réponse régionale coordonnée dans le cadre du Processus de Nouakchott et d'autres cadres régionaux.

Deuxièmement, en ce qui concerne le pilier sécurité, nous sommes encouragés par les progrès réalisés dans le lancement du processus accéléré de désarmement, de démobilisation et de réintégration, et la réforme du secteur de la sécurité. Par ailleurs, nous saluons les mesures prises par le Gouvernement malien pour améliorer les conditions de travail des services de sécurité. Ma délégation est d'avis qu'il est indispensable que les forces de sécurité maliennes soient dotées des capacités nécessaires, bien équipées et renforcées pour pouvoir relever les défis auxquels le pays est confronté. Nous sommes persuadés que cela apportera la paix et la stabilité durables dans le pays. En outre, elles doivent gagner la confiance du peuple malien dans son ensemble.

L'Afrique du Sud reconnaît également l'important travail accompli par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et les pays fournisseurs de contingents à l'appui de la mise en œuvre de l'accord de paix et du renforcement des capacités afin de garantir le rétablissement progressif de l'autorité de l'État et des services publics dans tout le Mali, notamment dans le centre.

En outre, ma délégation appuie pleinement le partenariat inédit entre la MINUSMA et la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel dans le processus de rétablissement de la paix et de la stabilité au Mali et dans tout le Sahel. Comme le Conseil l'a reconnu, ce partenariat est un exemple de coopération positive entre une opération de maintien de la paix des Nations Unies et une opération de paix régionale en Afrique.

Troisièmement, la coopération régionale est un élément absolument déterminant dans le cas du Mali étant donné les défis auxquels le pays est confronté en termes de criminalité transnationale et de menaces terroristes, ce qui souligne plus encore le fait qu'il ne s'agit pas seulement d'une crise malienne. Les menaces qui pèsent sur l'ensemble de la région sont imminentes si les difficultés actuelles au Mali ne sont pas aplanies et réduites d'urgence. Par conséquent, la solidarité de la région est un ingrédient essentiel à l'instauration d'une paix durable dans l'ensemble du Sahel.

Le Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) est un exemple concret de contribution des pays voisins à la paix et à la stabilité de leur propre région. C'est pourquoi l'ONU, y compris le Conseil, et ses États Membres doivent tout mettre en œuvre pour que la Force conjointe du G5 Sahel dispose de toutes les ressources dont elle a besoin pour s'acquitter efficacement de son mandat. En outre, nous prenons note de la recommandation du Secrétaire général invitant le Conseil à créer un bureau d'appui spécialisé des Nations Unies pour la Force conjointe du G5 Sahel, recommandation que nous appuyons.

La situation au Mali illustre la gravité de la menace asymétrique à laquelle sont confrontés les soldats de la paix des Nations Unies. Face à ces menaces, qui se manifestent notamment par des attaques terroristes contre le personnel des Nations Unies, le Conseil de sécurité doit veiller à ce que les opérations disposent, premièrement, de toutes les ressources nécessaires; deuxièmement, d'un mandat adapté pour répondre à chaque environnement dans lequel elles sont déployées et,

troisièmement, des moyens appropriés leur permettant de se protéger et de défendre leur mandat.

Et enfin quatrièmement, je voudrais souligner la nécessité du développement économique pour pérenniser la paix que nous essayons d'instaurer au Mali. La population doit bénéficier des dividendes de la paix qui découlent de l'Accord. Les gens ordinaires ont besoin de voir un changement et de pouvoir gagner leur vie.

Il est donc capital que la communauté internationale soutienne le peuple malien en investissant dans l'économie et l'infrastructure, ce qui l'aidera à surmonter les difficultés auxquelles il est actuellement confronté. De cette manière, on ne contribuera pas seulement à la stabilité du Mali et de la région, mais aussi à la paix et à la prospérité du continent africain.

Nous remercions la France d'avoir préparé un projet de déclaration à la presse et réaffirmons que, comme toujours, elle peut compter sur notre soutien à cet égard.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine se félicite de la présence de la Ministre malienne des affaires étrangères et de la coopération internationale, M^{me} Camara. Nous remercions également la Sous-Secrétaire générale Keita de son exposé.

Depuis sa prise de fonctions, le Président Keita est resté activement engagé dans la poursuite du processus de paix au Mali. La Chine salue les efforts considérables déployés par le Gouvernement et le peuple maliens pour mettre en œuvre l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali et les progrès importants accomplis à cet égard. Cela étant, dans le nord et le centre du Mali, la situation sécuritaire continue de se détériorer, et la multiplication des activités terroristes a de graves répercussions sur le processus de paix dans le pays. La communauté internationale doit continuer d'appuyer la paix et le développement dans le pays.

Premièrement, nous devons aider toutes les parties au Mali à mettre en œuvre l'accord de paix. Nous espérons que les parties signataires consolideront la dynamique positive actuelle, continueront à renforcer la confiance mutuelle et appliqueront toutes les dispositions de l'Accord afin de s'engager conjointement dans le développement et la reconstruction du Mali. d. La communauté internationale doit aider le Mali à renforcer ses capacités dans les domaines du développement et de la gouvernance, dans le respect de son indépendance, de sa souveraineté et de son intégrité territoriale.

Le régime de sanctions du Conseil concernant le Mali doit viser à soutenir le processus politique, dans le strict respect du mandat défini par le Conseil.

Deuxièmement, nous devons aider le Mali à renforcer ses capacités en matière de sécurité, afin de répondre aux défis sécuritaire de plus en plus complexes dans le nord et le centre du Mali, et comme l'a demandé le Gouvernement malien. La communauté internationale doit continuer d'appuyer et d'aider le Gouvernement à renforcer ses capacités en matière de sécurité et de lutte contre le terrorisme, afin qu'il puisse assumer progressivement la responsabilité de la sécurité dans l'ensemble du pays.

La paix et la sécurité du Mali sont étroitement liées aux conditions générales de sécurité dans la région. Il est impératif d'adopter une approche globale et de s'engager dans la coopération régionale en vue de réduire les activités terroristes à l'intérieur et autour du Mali. La Chine salue l'action menée par la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel pour prendre la direction de la lutte contre le terrorisme dans la région et écarter aussi les autres menaces à la sécurité. Nous saluons tout le travail qu'effectue les Nations Unies et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) en appui à la Force conjointe.

Troisièmement, il nous faut aider la MINUSMA dans l'action qu'elle mène actuellement. La MINUSMA et le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Annadif, ont joué un rôle important et déployé des efforts considérables pour maintenir la stabilité du Mali et renforcer sa capacité en matière de sécurité. Ils ont beaucoup fait pour appuyer le processus de paix au Mali. Nous souhaitons vivement que la MINUSMA reste engagée, et qu'elle continue de collaborer étroitement avec le Gouvernement et d'apporter une contribution active.

La Chine prend note des mesures énergiques adoptées par le Secrétariat et la MINUSMA pour mieux garantir la sûreté et la sécurité des soldats de la paix. Nous encourageons la MINUSMA à continuer de renforcer la sécurité de son personnel et à s'assurer que tout le matériel dont elle a besoin pour garantir la sécurité est en place, tout en renforçant la communication avec les pays fournisseurs de contingents et les bailleurs de fonds, afin de disposer de moyens et de financements suffisants pour s'acquitter de son mandat et assurer sa propre défense.

La Chine est un fervent partisan de la paix et du développement au Mali. Elle est un important fournisseur de contingents à la MINUSMA. Plus de 400 soldats de la paix chinois y sont déployés, qui s'acquittent de multiples fonctions - travailleurs sanitaires, ingénieurs et agents de sécurité, entre autres. Leur compétence est largement saluée. La Chine continuera d'œuvrer avec la communauté internationale pour contribuer à la paix, à la sécurité et à la prospérité du Mali.

M. Meza-Cuadra (Pérou) : Monsieur le Président, nous vous remercions d'avoir organisé la présente séance, et nous remercions la Sous-Secrétaire générale aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, M^{me} Bintou Keita, pour sa présentation. Nous souhaitons aussi la bienvenue au Conseil à la Ministre malienne des affaires étrangères et de la coopération internationale, S. E. M^{me} Kamissa Camara. Sa présence parmi nous est très appréciée et atteste du sérieux du Gouvernement s'agissant du processus de paix.

(l'orateur poursuit en espagnol)

Nous saluons les récents progrès réalisés au Mali, notamment la création d'administrations territoriales provisoires et le lancement d'un processus accéléré de désarmement, de démobilisation, de réintégration et d'intégration. Nous saluons aussi la création du Ministère de la cohésion sociale, de la paix et de la réconciliation nationale. Pour le Pérou, la pleine mise en œuvre, avec l'appui de la communauté internationale, de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali doit continuer d'être la priorité du Gouvernement et du peuple maliens. Sur la base de ces avancées, il est essentiel que toutes les parties concentrent leurs efforts sur trois principaux objectifs auxquels il faut, à notre avis, donner la priorité.

Premièrement, s'agissant du processus politique, il est nécessaire, à notre sens, d'entreprendre sans retard les réformes politiques et institutionnelles nécessaires pour améliorer la gouvernance, renforcer la sécurité et promouvoir le développement socioéconomique, tel qu'établi dans la résolution 2423 (2018) du Conseil et le Pacte pour la paix. Il importe aussi d'aller de l'avant dans les réformes liées à la révision de la Constitution, à la décentralisation et à la réaffirmation de l'état de droit. Ces éléments sont essentiels pour la tenue d'élections législatives pacifiques, transparentes et inclusives, ainsi que pour promouvoir une meilleure cohésion sociale.

Deuxièmement, pour ce qui est de la lutte contre l'insécurité, nous observons avec inquiétude la situation de violence et d'instabilité permanentes dans diverses

parties du pays, en particulier dans le centre du Mali, ce qui ajoute à la précarité de la situation humanitaire. Nous appuyons les efforts qui sont faits pour renforcer les capacités des Forces armées maliennes, grâce à la fourniture de moyens techniques et de services de formation qui leur permettent d'affronter les groupes terroristes et rebelles, tout en comptant sur la confiance et l'appui de la population. Il est important aussi que le pays renforce son contrôle du commerce illicite des armes légères et de petit calibre, qui contribue à la spirale continue de la violence. Nous considérons indispensable aussi de compléter ces mesures par la mise en place d'un système judiciaire indépendant capable de lutter contre les violations des droits de l'homme, tout en contribuant à la lutte contre l'impunité, et d'appliquer le principe de responsabilité pour divers crimes, comme les enlèvements, la violence sexuelle et les violences intercommunautaires.

Troisièmement, concernant la promotion du développement durable, nous saluons les efforts qu'a déployés le Gouvernement malien pour élaborer un cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable, ainsi que l'appui de la Commission de consolidation de la paix à l'exécution de projets destinés à bâtir une société pacifique et ouverte à tous. Toutefois, nous sommes préoccupés par l'écart en matière de développement économique entre la capitale Bamako et le reste des régions du pays. L'instauration d'une paix durable ne sera possible que si l'on adopte une approche intégrale qui inclut, dans le même temps, une amélioration de la sécurité, du dialogue politique et de l'état de droit, conditions essentielles pour remédier aux causes profondes du conflit.

Il est indispensable aussi, selon nous, de prendre des mesures qui favorisent la participation des femmes et leur autonomisation. Nous nous félicitons à cet égard de la création d'un groupe de travail sur la participation des femmes au processus de paix, qui relève de l'autorité de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Dans le même ordre d'idées, nous estimons essentiel d'impliquer les jeunes dans la définition et la construction de l'avenir de leur pays.

Pour terminer, nous voudrions saluer le rôle que joue la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel dans le renforcement de la riposte régionale au terrorisme et à la criminalité transnationale organisée, ainsi que le travail qu'accomplissent les contingents de la MINUSMA dans des conditions et un environnement

opérationnel particulièrement difficiles. Nous réaffirmons notre ferme appui aux efforts que font le Conseil et d'autres acteurs régionaux et internationaux en vue d'instaurer une paix durable au Mali, laquelle ne sera possible que grâce au leadership résolu et décisif des Maliens eux-mêmes.

M. Djani (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais moi aussi remercier la Sous-Secrétaire générale, M^{me} Keita, de son exposé détaillé sur les faits les plus récents survenus au Mali, et je voudrais également remercier le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), ainsi que tous les membres du personnel de la MINUSMA, de l'action qu'ils mènent aux fins du maintien de la paix et de la stabilité au Mali. Je souhaite aussi la bienvenue au Conseil à la Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Mali, S. E. M^{me} Kamissa Camara.

Je voudrais, en me basant sur la résolution 2423 (2018), mettre en exergue trois points importants en ce qui concerne l'appui apporté au processus de paix et au développement dans ce pays.

Premièrement, l'Indonésie salue les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. La mise en place d'administrations intérimaires dans le nord du Mali, et l'accélération du processus de désarmement, de démobilisation, de réintégration et d'intégration attestent de la volonté de toutes les parties signataires de mettre en œuvre de bonne foi les engagements pris au titre de l'Accord. En outre, l'Indonésie est d'avis que le rythme des progrès doit s'accélérer si nous voulons que l'échéance de mars 2019 soit respectée. L'accent doit être mis sur les dispositions clefs, notamment l'opérationnalisation des autorités intérimaires; la restructuration administrative et territoriale; la mise en œuvre du Mécanisme opérationnel de coordination; et le développement des régions nord du pays.

Nous avons pris note du report des élections législatives à 2019 et nous espérons qu'elles se dérouleront de manière pacifique, inclusive, transparente et crédible. Nous ne saurions assez insister sur l'importance d'un processus politique pour la réalisation de la réconciliation et de la reconstruction nationales. C'est pourquoi nous formons l'espoir que toutes les parties continueront de faire preuve de volonté politique pour garantir la mise en œuvre de l'Accord dans les délais fixés.

Deuxièmement, nous demeurons préoccupés par la situation en matière de sécurité au Mali, comme le décrit en détail le rapport du Secrétaire général (S/2018/1174). Nous notons avec préoccupation le ciblage continu de la MINUSMA par des attaques asymétriques menées par des groupes armés, comme le signale le rapport du Secrétaire général, ainsi que par le nombre accru d'incidents impliquant de plus en plus l'utilisation d'engins explosifs improvisés. Nous estimons qu'il importe au plus haut point de renforcer les capacités, de remédier au manque de matériel et d'assurer la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies. Nous rendons hommage aux soldats de la paix qui ont perdu la vie, ainsi qu'à ceux qui continuent de risquer leur vie au quotidien, au moment même où nous parlons, et nous prions pour eux. L'Indonésie est fière d'avoir envoyé des soldats de la paix sur le terrain pour porter assistance à nos sœurs et frères maliens.

Il importe également que la communauté internationale renforce les capacités des forces de l'ordre maliennes, y compris le personnel de police, notamment par la formation et le renforcement des capacités. Nous saluons les efforts déployés pour fournir une assistance technique au Pôle judiciaire malien spécialisé de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, comme l'indique le rapport du Secrétaire général. Par ailleurs, nous estimons qu'il convient de renforcer les capacités de l'État afin de garantir la présence de l'autorité de l'État dans toutes les régions, de créer un environnement sûr pour les civils et de limiter l'influence de l'extrémisme violent et du terrorisme.

En outre, l'Indonésie est vivement préoccupée par la situation humanitaire et des droits de l'homme au Mali, qui demeure précaire et continue de se détériorer. Étant donné que ces questions sont reliées entre elles, nous estimons qu'il est essentiel d'adopter une approche plus intégrée et plus globale, notamment pour s'attaquer aux causes profondes du conflit et aux problèmes de sécurité au Mali. À cet égard, l'appui en faveur de développement et du relèvement économique est indispensable. Nous appelons la communauté internationale à appuyer le programme de développement du Mali afin de lui permettre de réaliser les objectifs de développement durable. Le développement économique s'inscrit dans le cadre de la pérennisation de la paix et constitue une étape importante pour garantir la sûreté et la sécurité au Mali.

Troisièmement, la paix et la stabilité au Mali ont une incidence directe sur la région. Cela est évident

compte tenu du caractère transfrontalier de nombreuses questions, notamment les activités des groupes armés, ainsi que le trafic d'armes et de drogues. Par conséquent, nous estimons qu'une paix et une stabilité durables au Mali passent impérativement par le renforcement de la coopération entre tous les pays de la région. Il est tout aussi important d'appuyer les organisations régionales et sous-régionales, car elles sont mieux placées pour traiter les questions de paix et de sécurité régionales. Pour ce faire, il convient de renforcer la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales, notamment avec les membres du Groupe de cinq pays du Sahel.

En ce qui concerne l'action de l'ONU au Mali, nous prenons note avec satisfaction de l'élaboration d'un cadre stratégique intégré. Nous estimons que dans le cadre de toute action qui sera menée par l'ONU au Mali à l'avenir, y compris des ajustements éventuels à la MINUSMA, il faudra tenir compte des priorités nationales et des capacités institutionnelles du Mali. À notre avis, cela est essentiel pour préserver les progrès réalisés jusqu'à présent, tout en assurant la stabilité à long terme du pays. L'Indonésie reste déterminée à jouer un rôle constructif en vue de l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables au Mali.

M. Ndong Mba (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Je voudrais commencer ma déclaration de ce matin en exprimant fermement notre rejet et notre condamnation de l'attentat terroriste perpétré hier contre le complexe hôtelier Dusit dans la ville de Nairobi, au Kenya, qui a fait au moins 14 morts et de nombreux blessés. Nous voudrions exprimer toute notre sympathie au Gouvernement et au peuple kenyans pour ces pertes en vies humaines et présenter nos condoléances aux familles endeuillées.

Comme c'est la première fois que je prends la parole depuis le début de la présidence de la République dominicaine, je tiens à vous féliciter personnellement, Monsieur le Président, pour le brio avec lequel vous mettez en œuvre le programme du Conseil pour ce mois-ci. Je voudrais féliciter à nouveau la délégation ivoirienne pour la sagesse et le succès qui ont caractérisé sa présidence du Conseil en décembre dernier. Je voudrais également souhaiter la bienvenue aux membres nouvellement élus du Conseil qui se sont joints à nous dans cette noble entreprise en faveur de la paix et de la sécurité internationales dans le monde.

Nous souhaitons la bienvenue à New York à S. E. M^{me} Kamissa Camara, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Mali.

(l'orateur poursuit en français)

Je lui présente mes meilleurs vœux de succès à ce poste à haute responsabilité et lui souhaite bon séjour à New York. Je la remercie déjà pour l'intervention qu'elle va faire au cours de ce débat.

(l'orateur reprend en espagnol)

Comme l'ont souligné les délégations qui m'ont précédé, l'absence de l'autorité de l'État dans le centre et le nord du Mali continue d'avoir une incidence sur la sécurité. En dépit de la forte mobilisation et du ferme appui de la communauté internationale en faveur de la mise en œuvre intégrale de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, la situation dans ce pays demeure très préoccupante. Les conditions de sécurité dans le nord et le centre du Mali demeurent critiques. Les violences intercommunautaires entre les groupes ethniques, notamment les Peuls, les Bambara et les Dogon, persistent. Un cessez-le-feu unilatéral annoncé en octobre 2018 par Dan Nan Ambassagou, une milice dogon, n'a pas été respecté et les affrontements se poursuivent. Les groupes terroristes profitent de ces tensions pour intensifier leurs efforts de recrutement et essayer d'acquiescer plus de légitimité au sein de leurs communautés.

Une fois de plus, la République de Guinée équatoriale condamne fermement les attaques qui continuent de prendre pour cible les Casques bleus, le personnel des Nations Unies, les forces armées maliennes et surtout, les civils. Nous voudrions exprimer notre appréciation et rendre un vibrant hommage à toutes les forces de défense nationales et internationales qui participent aux efforts héroïques visant à lutter contre le terrorisme et la criminalité transfrontalière au Mali et dans la région du Sahel. Il convient de souligner que depuis la création de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) en 2013, 106 soldats de la paix ont perdu la vie, en plus des membres de l'armée malienne et de la population civile. En dépit de ces conditions difficiles, nous saluons les efforts de stabilisation déployés par la MINUSMA, tout particulièrement ses efforts visant à consolider la paix et la cohésion sociale par le financement et la mise en œuvre de divers projets, tels que, tout récemment, la construction et la modernisation des infrastructures agricoles dans la région de Gao.

Face à cette situation décourageante, nous exhortons le Gouvernement malien et les groupes armés de la Plateforme des mouvements du 14 juin 2014 d'Alger et de la Coordination des mouvements de l'Azawad à accélérer la mise en œuvre de principales dispositions de l'accord de paix, qui sont mises en exergue dans la résolution 2423 (2018). À cet égard, nous nous félicitons du lancement du processus accéléré de désarmement, de démobilisation, de réintégration et d'intégration, qui doit aboutir à la constitution d'une armée mieux préparée et mieux équipée en vue de renforcer la sécurité dans les régions du nord et du centre du pays où opèrent les jihadistes. Il convient également de saluer la création d'un Ministère de la cohésion sociale, de la paix et de la réconciliation nationale. La création de ce nouveau ministère atteste de la forte volonté politique de Bamako d'institutionnaliser ses efforts en vue de la mise en œuvre intégrale de l'Accord. Nous appelons la communauté internationale à appuyer et à accompagner les efforts déployés par le Gouvernement. En effet, le règlement définitif de la situation qui règne dans ce pays frère passe par l'application effective de cet accord de paix, qui est un outil incontournable.

Sur ce chemin de la paix et de la stabilisation au Mali, il importe que tous les acteurs politiques et les autres parties signataires comprennent que ce n'est plus le moment de battre en retraite et de saper les progrès réalisés après plusieurs années de conflit, mais qu'ils doivent être pleinement résolus à donner la priorité et à apporter leur appui à toutes les initiatives visant à garantir un avenir prospère aux populations du Mali. À cet égard, il convient de rappeler que le Pacte pour la paix est l'expression de l'engagement des parties à donner une forte impulsion à la mise en œuvre de l'accord de paix et à jouer un rôle catalyseur pour renforcer le caractère inclusif du processus politique. En conséquence, nous soulignons l'importance d'inclure tous les acteurs politiques et sociaux associés aux mouvements armés signataires aux processus de prise de décisions sur les réformes politiques et institutionnelles.

Lorsque nous examinons la situation au Mali et au Sahel, nous pensons qu'il est toujours approprié de souligner le lien entre la sécurité, la gouvernance et le développement, entre autres facteurs, car, à long terme, le terrorisme ne sera totalement vaincu qu'en éliminant ses causes fondamentales.

Conformément au communiqué de presse du 17 décembre 2018 du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, nous réaffirmons la nature

multidimensionnelle des difficultés auxquelles sont confrontés le Mali et la région, car contrer la menace terroriste nécessite une démarche globale qui conjugue les efforts dans le domaine de la sécurité, le développement continu et l'amélioration des conditions socioéconomiques des populations de la région qui se heurtent aux activités terroristes, lesquelles se nourrissent de la précarité et des difficultés existantes, notamment chez les jeunes; cette démarche doit faire partie des efforts visant à s'attaquer aux causes fondamentales de l'extrémisme.

Par ailleurs, nous réaffirmons le rôle crucial de l'autonomisation des femmes et des programmes d'éducation des filles dans les efforts déployés à long terme pour lutter contre l'extrémisme violent et le terrorisme.

Pour conclure cette intervention, je rends un hommage sincère au travail ardu et louable qu'accomplissent S. E. le Président Ibrahim Boubacar Keita et le Gouvernement malien pour le rétablissement de la stabilité et de l'autorité de l'État au Mali. Comme résultat de ces efforts, nous avons la situation à Kidal, dans le nord du Mali, où, dans le contexte de la récente élection présidentielle, tous les partis politiques ont pu se retrouver pour faire du prosélytisme politique, dans la paix et l'harmonie complètes.

(l'orateur poursuit en français)

Nous voudrions aussi exprimer notre reconnaissance et notre appréciation à la France pour l'opération Barkhane, qui travaille conjointement avec le Mali dans ses efforts.

(l'orateur reprend en espagnol)

Nous voudrions ici remercier et féliciter M^{me} Bintou Keita de ses efforts, de l'exposé qu'elle nous a présenté et de son action dans le cadre de la mission de paix, en vue de parvenir à la paix au Mali.

M^{me} Wronecka (Pologne) *(parle en anglais)* : Qu'il me soit permis tout d'abord de remercier la Sous-Secrétaire générale, M^{me} Bintou Keita, de son exposé très instructif sur l'évolution récente de la situation au Mali.

(l'oratrice poursuit en français)

Je salue aussi la présence parmi nous de S. E. M^{me} Kamissa Camara, Ministre malienne des affaires étrangères et de la coopération internationale.

(l'oratrice reprend en anglais)

Je voudrais axer mon intervention sur trois questions : le processus politique, la situation en matière de sécurité, et la situation humanitaire et des droits de l'homme.

Premièrement, s'agissant du processus politique, nous nous félicitons des mesures prises par le Gouvernement malien et par la Plateforme des mouvements du 14 juin 2014 d'Alger et la Coordination des mouvements de l'Azawad pour s'acquitter de leurs obligations restantes au titre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, notamment la création du Ministère de la cohésion sociale, de la paix et de la réconciliation nationale. Toutefois, la paix et la stabilité ne peuvent pas être durablement établies sans un développement inclusif et durable. En conséquence, nous engageons toutes les parties à redoubler d'efforts pour appliquer les dispositions clés de l'Accord, afin d'améliorer les conditions de sécurité et de parvenir au développement durable, notamment l'accès aux services sociaux de base.

La mise en œuvre complète et sans retard de l'Accord nécessitera le ferme appui de l'ensemble de la société malienne. À cet égard, nous saluons la large adhésion au Pacte pour la paix signé par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali et le Gouvernement malien. Nous demandons à toutes les parties prenantes de s'associer au Gouvernement dans les efforts qu'il fait afin de faire avancer les réformes politiques et institutionnelles cruciales, qui sont nécessaires pour l'amélioration de la gouvernance et la pérennisation de la paix. L'inclusion et la participation véritables des individus, en particulier les femmes et les jeunes, demeurent essentielles pour consolider les progrès déjà réalisés.

Deuxièmement, nous restons gravement préoccupés par la situation en matière de sécurité au Mali, en particulier dans le centre du pays. Il convient d'aborder d'urgence cette situation au moyen d'une démarche plus intégrée et globale, afin de prévenir une nouvelle détérioration. En conséquence, nous demandons au Gouvernement d'accroître ses efforts pour s'attaquer aux causes profondes du conflit et aux problèmes de sécurité dans les régions touchées. Nous espérons que la mise en œuvre de stratégies et de plans nationaux appropriés, y compris le plan de sécurité intégré pour le centre du pays, s'avérera efficace dans ce contexte.

Nous condamnons fermement les attaques contre les civils dans le village de Koulogon Peul au Mali et nous demandons que leurs auteurs répondent de leurs

actes. Pour que la situation au Mali s'améliore, l'application efficace de l'accord de paix sera cruciale. Nous exprimons nos sincères condoléances aux familles des victimes.

Troisièmement, s'agissant des droits de l'homme, nous demeurons gravement préoccupés par les situations relatives aux droits de l'homme, en particulier dans le centre du pays dans les régions de Ségou et de Mopti, ainsi que le long des frontières des régions de Tombouctou, Gao et Ménaka, où de graves violations des droits de l'homme et atteintes à ces derniers continuent d'être signalées. Je tiens à réaffirmer que toutes les forces militaires nationales et internationales qui opèrent au Mali doivent veiller à ce que leurs opérations soient conformes au droit international des droits de l'homme et au droit international humanitaire. Aucun effort ne doit être épargné pour que les auteurs de violations des droits de l'homme répondent de leurs actes.

Nous sommes vivement préoccupés par la détérioration de la situation humanitaire. L'accès aux services de base et à l'assistance, tels que l'alimentation, l'eau et l'assainissement, le logement, l'éducation et les soins de santé, reste limité et difficile. En conséquence, nous demandons aux groupes signataires et aux autres groupes armés de nouer un dialogue avec le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Mahamat Saleh Annadif, et avec l'équipe de pays des Nations Unies pour améliorer l'accès humanitaire.

En conclusion, il ne fait aucun doute que la stabilité du Mali reste essentielle pour celle de l'ensemble de la région du Sahel. La Pologne félicite donc le Représentant spécial Annadif pour son remarquable esprit d'initiative, et l'ensemble des membres du personnel civil et en tenue des Nations Unies, qui ne ménagent pas leur peine dans un environnement difficile.

M. Ipo (Côte d'Ivoire) : Avant tout propos, qu'il me soit permis, à la suite de la Guinée équatoriale, de présenter les condoléances de ma délégation au Gouvernement et au peuple kényans suite à l'attaque terroriste d'hier, qui a fait de nombreuses victimes.

Ma délégation salue la présence parmi nous de S. E. M^{me} Kamissa Camara, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Mali, à qui elle adresse ses chaleureuses félicitations pour sa nomination à cette haute fonction, ainsi que ses vœux ardents de succès dans l'exaltante mission qui lui a été confiée.

Ma délégation remercie M^{me} Bintou Keita, Sous-Secrétaire générale aux affaires politiques et à la

consolidation de la paix, pour la qualité de sa présentation du rapport du Secrétaire général (S/2018/1174) sur l'état de mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, ainsi que sur les appuis multiformes de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) à la recherche de la paix et de la stabilité durables au Mali, conformément à la résolution 2423 (2018).

Le rapport du Secrétaire général appelle de la part de ma délégation des observations sur les situations politique, sécuritaire et humanitaire.

La Côte d'Ivoire prend note avec intérêt de l'évaluation faite par le Secrétaire général des actions menées par les parties maliennes en vue de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger, qui demeure primordial pour une sortie de crise durable au Mali. Elle salue à cet égard la création d'un Ministère de la cohésion sociale, de la paix et de la réconciliation nationale, outil institutionnel qui permettra une meilleure coordination de l'action gouvernementale dans l'opérationnalisation de l'Accord pour la paix et la réconciliation. Mon pays exhorte les acteurs politiques maliens, ainsi que la société civile à conjuguer davantage leurs efforts en vue d'un retour durable de la paix et de la stabilité au Mali, particulièrement dans les régions du nord et du centre.

Le Pacte pour la paix, signé le 15 octobre 2018, qui appelle à une approche plus inclusive du processus de paix, de même que l'engagement des groupes armés signataires à adhérer à un processus accéléré de désarmement, de démobilisation, de réinsertion (DDR) et d'intégration des éléments du Mécanisme opérationnel de coordination à Gao, Kidal et Tombouctou, sont des signaux encourageants. Dans ce contexte, il est indispensable que les efforts des acteurs locaux soient appuyés par un soutien constant de la communauté internationale, y compris de l'ONU, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et de l'observateur indépendant, qui doivent maintenir leur niveau de mobilisation en faveur de la paix au Mali. Mon pays encourage les autorités maliennes à capitaliser sur la dynamique positive de l'élection présidentielle en vue d'organiser les élections législatives, qui renforceront davantage l'ancrage de la démocratie au Mali.

Sur le plan sécuritaire, la Côte d'Ivoire partage les préoccupations exprimées par le Secrétaire général sur la situation dans les régions du nord et du centre du Mali notamment, où les attaques de groupes extrémistes et les épisodes récurrents de violences communautaires

sapent les équilibres sociaux, fondements de la coexistence pacifique entre les populations. Il est indéniable que les violations des droits de l'homme par les groupes extrémistes et l'émergence des groupes d'autodéfense compromettent tous les efforts déployés par le Gouvernement malien et la communauté internationale pour rétablir la paix et la stabilité dans ces régions.

Cette situation appelle de la part du Conseil des mesures urgentes en vue du redéploiement des institutions policières et judiciaires devant permettre à l'État malien d'assurer pleinement ses fonctions régaliennes. La Côte d'Ivoire appelle donc à la poursuite du soutien de la MINUSMA, au renforcement des capacités des forces armées et de la police maliennes, ainsi qu'à leur redéploiement afin qu'elles assurent la protection des civils dans les régions affectées. Ces mesures doivent s'accompagner de l'amélioration des capacités des institutions judiciaires, notamment celles spécialisées dans la lutte contre le terrorisme et le crime organisé.

Il importe également d'impulser davantage le processus de DDR et la réforme du secteur de la sécurité, indispensables à la réduction des violences et à la construction d'une armée malienne, instrument de paix et de stabilité. Mon pays se réjouit à cet effet, du lancement, le 6 novembre 2018, du processus de DDR *ad hoc* accéléré, qui a permis l'intégration de combattants issus des groupes signataires. Ceux-ci assureront à leur tour la sécurisation du processus de DDR sous le contrôle de la Commission technique de sécurité et participeront à l'action armée contre les groupes terroristes.

La situation humanitaire difficile dans laquelle pourraient se trouver, selon le rapport du Secrétaire général, 7,2 millions de personnes en 2019, reste un sujet de préoccupation. La Côte d'Ivoire salue à cet égard l'assistance fournie par les organismes spécialisés. Elle reste toutefois persuadée que les réponses multiformes aux défis humanitaires doivent s'inscrire dans le cadre d'une approche fondée sur la promotion du développement économique, y compris la lutte contre la pauvreté et le chômage, causes sous-jacentes de l'insécurité et de l'instabilité dans la région du Sahel en général. À cet égard, il convient de saluer le lancement de l'Alliance pour le Sahel et du Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel, qui ont pour objectifs d'intensifier et de mieux coordonner l'appui aux États de la région pour une prospérité partagée et un environnement sécurisé dans le nord du Mali et dans la région du Sahel.

Mon pays salue les efforts conjugués des États membres du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) et

des donateurs internationaux, qui ont permis, lors de la table ronde tenue à Nouakchott le 6 décembre 2018, de mobiliser 2,4 milliards d'euros pour le financement des 40 projets structurants inscrits au Programme d'investissements prioritaires 2019-2020.

La MINUSMA, pilier essentiel du dispositif sécuritaire actuel au Mali et dans la région, mérite le soutien constant du Conseil. La complémentarité de ses actions avec les différentes forces en présence, à savoir les forces armées maliennes, la Force conjointe du G5 Sahel, l'opération Barkhane et les missions européennes, constitue un atout considérable dans la lutte contre le terrorisme et le crime organisé dans toute la région. Dès lors, il nous apparaît impérieux de veiller à renforcer les capacités de la MINUSMA afin de réagir efficacement, voire d'anticiper les attaques contre ses personnels civils et militaires.

Les attaques terroristes, qui s'étendent aux pays voisins, interpellent sur le fait que, bien au-delà des frontières maliennes, la lutte contre le terrorisme et la criminalité transfrontalière organisée constitue un enjeu de sécurité régionale. Elle nécessite à cet effet des efforts coordonnés de tous les acteurs régionaux et internationaux.

La Côte d'Ivoire salue l'unité du Conseil et la mobilisation constante de la communauté internationale autour de la MINUSMA, ainsi que son appui logistique et opérationnel à la Force conjointe du G5 Sahel, conformément à la résolution 2391 (2017). Elle renouvelle son appel au renforcement du soutien du Conseil de sécurité au Gouvernement malien.

Pour terminer, la Côte d'Ivoire réitère sa conviction et sa confiance aux forces vives et au Gouvernement maliens pour que l'aspiration profonde du peuple malien à la paix, à la stabilité et à la prospérité soit traduite dans la réalité. Nous appuyons la déclaration à la presse proposée par la France.

M. Hunter (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie la Sous-Secrétaire générale Bintou Keita de son exposé aujourd'hui. Je voudrais également remercier la Ministre des affaires étrangères Kamissa Camara d'avoir participé à la séance d'aujourd'hui.

La période considérée a malheureusement été très difficile pour la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Au cours des trois derniers mois, la Mission a vu deux soldats de la paix tués et 42 blessés, et trois sous-traitants tués et neuf blessés. C'est là un

sombre rappel pour nous qui sommes ici présents que la MINUSMA demeure la mission de maintien de la paix la plus dangereuse au monde. Les États-Unis sont conscients des risques auxquels sont exposés les soldats et les civils de la MINUSMA, et nous rendons hommage à tous ceux qui ont payé le prix ultime ainsi qu'aux soldats, aux civils et à leurs familles qui consentent des sacrifices au quotidien pour apporter la paix et la stabilité au peuple malien.

Outre ces attaques contre la Mission des Nations Unies, nous continuons d'être témoins d'actes de violence odieux contre les civils et les forces de sécurité, en particulier dans le centre du pays. Les États-Unis condamnent fermement les groupes terroristes et les groupes dits d'autodéfense pour cette violence croissante. Tout en nous félicitant des efforts déployés par le Gouvernement pour remédier à la détérioration de la situation sécuritaire dans le centre, nous lui demandons ainsi qu'à la MINUSMA d'accélérer leurs efforts pour protéger les civils, œuvrer à mettre fin aux conflits intercommunautaires, assurer rapidement la reddition des comptes et traduire en justice les auteurs de ces actes de violence.

Tous les civils, soldats de la paix et membres des forces de sécurité tués et blessés ne rendent que plus nécessaire la pleine application de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali et la mise en œuvre rapide des dispositions de la résolution 2423 (2018). Les États-Unis reconnaissent que certains progrès ont été accomplis depuis les élections présidentielles de l'été dernier. Nous nous félicitons de la mise en place de 10 administrations territoriales provisoires et du renforcement de la coordination entre le Gouvernement et les parties signataires. Nous notons également avec satisfaction le processus accéléré de désarmement, de démobilisation, de réintégration et d'intégration des éléments du Mécanisme opérationnel de coordination à Gao, Kidal et Tombouctou. Cependant, nous comprenons qu'il y a eu des problèmes quant aux conditions de vie de ces unités et à leurs prochaines étapes. Nous attendons avec intérêt d'en savoir plus sur les intentions du Gouvernement malien concernant l'utilisation des combattants des groupes armés nouvellement intégrés pour sécuriser le nord du Mali.

Nous sommes frustrés et déçus que l'on ne fasse pas davantage pour appliquer rapidement les dispositions du paragraphe 4 de la résolution 2423 (2018). En octobre, nous avons indiqué très clairement (voir S/PV.8376) que la résolution 2423 (2018) exige que les parties signataires fassent état de progrès significatifs,

faute de quoi des changements seront apportés à la MINUSMA après l'expiration de son mandat. Nous le répétons aujourd'hui. Il faut faire davantage.

M. Pecsteen de Buytswerve (Belgique) : Qu'il me soit permis de tout d'abord remercier la Sous-secrétaire générale aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, M^{me} Bintou Keita, pour son intervention, d'autant plus appréciée qu'elle est étayée par son récent voyage au Mali. Je tiens également à saluer la présence parmi nous pour la première fois de la Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Mali, M^{me} Kamissa Camara.

Je voudrais commencer cette intervention en saluant la mémoire des civils et des militaires maliens et étrangers qui ont perdu la vie au Mali, qu'ils soient victimes civiles ou décédés au cours de leur mission.

La mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, signé à Bamako en mai et juin 2015, est la pierre angulaire d'une sortie de crise durable au Mali. Cet engagement, pris par les Maliens et soutenus par la communauté internationale, doit se traduire par la transposition de bonne foi et dans son ensemble, des diverses dispositions de l'Accord. La Belgique est grandement préoccupée par les retards pris dans cette mise en œuvre. Ceux-ci hypothèquent la paix, la stabilité, le développement et la réconciliation au Mali. Pire, ils permettent à la violence de s'étendre, que ce soit dans le centre du Mali ou dans la sous-région. Conformément à leur propre engagement dans la feuille de route de mars dernier, j'appelle donc solennellement les trois parties maliennes à l'Accord – mais aussi tous les acteurs concernés – à redoubler d'efforts et de courage pour faire en sorte que les dispositions de l'Accord deviennent réalité, malgré les difficultés et les obstacles qui – j'en suis conscient – sont parfois importants.

En parallèle, je tiens à saluer l'ensemble des progrès déjà accomplis depuis 2015, y compris les plus récents, tels la mise en place du processus accéléré de désarmement, démobilisation, réintégration ou le redéploiement d'une partie de l'administration territoriale dans le nord du pays. Je me réjouis également de la création d'un groupe de travail sur la participation des femmes au processus de paix, sous l'autorité de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), ce qui constitue un pas vers une mise en œuvre plus inclusive de l'Accord. Il est en outre primordial de s'assurer que ces mesures, prises en exécution de l'accord de paix,

s'inscrivent dans la durée et bénéficient dès lors des moyens nécessaires à leur pérennisation.

Enfin, compte tenu de la centralité de l'accord de paix que j'ai évoquée, je tiens à souligner que la Belgique salue les sanctions prises contre ceux qui lui font obstacle. La Belgique ne s'opposera pas à de nouvelles sanctions dans le futur dès lors que cela s'avérera nécessaire.

Qu'il me soit permis d'insister sur deux conditions indispensables, selon nous, pour le retour d'une paix durable : le respect des droits humains et, plus particulièrement, la lutte contre l'impunité.

Dans le centre du Mali, une partie des régions de Mopti et de Ségou demeurent touchées par une violence qui ne diminue pas. Outre les actes terroristes, des violences intercommunautaires semblent se multiplier. Ce phénomène est inquiétant dans un pays comme le Mali, terre historique de mixité et de cohabitation pacifique. Les terroristes et les milices agressives ne peuvent pas prendre racine. J'encourage dès lors le Gouvernement à exercer son autorité régaliennne en assurant la sécurité de sa population, dans le respect le plus strict des droits de l'homme – comme le Mali s'y est engagé en janvier 2018, lors de son examen périodique universel devant le Conseil des droits de l'homme.

Avec un courage et une responsabilité assumée qui méritent le respect, je tiens à le souligner, les autorités maliennes avaient publiquement reconnu, en juin 2018, l'existence de fosses communes impliquant certains personnels des Forces armées maliennes et annoncé l'ouverture d'une enquête judiciaire. Nous encourageons le Mali à poursuivre ses efforts pour ouvrir et faire aboutir cette enquête. Je me félicite par ailleurs que la Commission d'enquête internationale ait commencé ses activités, et j'encourage toutes les parties concernées à coopérer pleinement à ses travaux. Je souhaite en outre que la MINUSMA – dans le respect et les limites de son mandat – agisse en soutien des autorités et protège également les civils de ces violences.

De manière plus générale, comme le Conseil le rappelle régulièrement, la solution ne peut pas être uniquement sécuritaire, bien que celle-ci soit bien sûr indispensable. Les aspirations exprimées en termes de gouvernance et de services sociaux méritent d'être entendues. Le vivre-ensemble et le refus de stigmatisation d'un groupe ethnique spécifique, la médiation locale et la lutte contre l'impunité doivent tous venir en appui à la réponse sécuritaire. Seuls les Maliens ont la clef, et la MINUSMA doit les appuyer dans ces efforts.

Pour finir, la Belgique salue l'élaboration par la MINUSMA et l'équipe de pays des Nations Unies d'un cadre stratégique intégré. Elle appelle à sa finalisation dans les plus brefs délais. Il est primordial que les moyens dont dispose l'ensemble des Nations Unies au Mali soient utilisés au mieux, avec efficacité et intégration, là où cela est possible. De même, la Belgique reste attentive à la nature intégrée de la MINUSMA et encourage l'ensemble des piliers à collaborer étroitement entre eux. Enfin, je me permettrai de saluer les efforts de l'ensemble du personnel de la Mission, et en particulier du Représentant spécial Annadif.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la République dominicaine.

En premier lieu, nous remercions la Sous-Secrétaire générale aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, M^{me} Bintou Keita, de son exposé. Nous engageons M^{me} Keita, de même que tous les acteurs sur le terrain, à poursuivre leurs efforts en vue de parvenir à la paix et la stabilité en République du Mali, conditions fondamentales du développement économique et social du pays. De la même manière, nous remercions de sa présence la Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République du Mali, S. E. M^{me} Kamissa Camara.

Nous savons que la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, qui vise à créer les conditions nécessaires à une paix et une stabilité durables dans le pays, s'est heurtée à de graves défis. Toutefois, force est de reconnaître que l'engagement renouvelé des parties a permis l'adoption de plusieurs mesures, parmi lesquelles il convient de souligner le lancement d'un processus accéléré de désarmement, démobilisation, réintégration et intégration et la création du Ministère de la cohésion sociale, de la paix et de la réconciliation nationale, mesures grâce auxquelles certaines initiatives favorables à la participation des femmes dans le processus de paix ont été mises en marche. Toutes ces mesures politiques, institutionnelles, de défense et de sécurité ont pour objectif d'accélérer la mise en œuvre d'un processus de paix plus inclusif, ainsi que l'application intégrale de l'Accord.

Nous félicitons le peuple malien et les autres acteurs, y compris la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), d'avoir accompli tous ces progrès. Mais nous considérons qu'il est également nécessaire d'aborder l'intensification des attaques perpétrées dans le

pays au cours des derniers mois de 2018, attaques qui illustrent la détérioration des conditions de sécurité dans le centre du pays et la nécessité de prendre des mesures sans tarder. Nous sommes particulièrement préoccupés par l'augmentation du nombre d'attaques lancées par des groupes extrémistes à l'encontre de la MINUSMA, des Forces de défense et de sécurité maliennes et des forces internationales dans les régions du centre et du nord.

Il convient d'ajouter à cela les actes d'intimidation, les enlèvements et les assassinats ciblés de civils et de membres de groupes armés signataires de l'accord de paix, en particulier dans le centre du pays, ainsi que la violence intercommunautaire et les affrontements recensés dans la région du centre du Mali. Nous condamnons avec force toutes les attaques contre les civils, en particulier contre les femmes et les enfants, et présentons nos condoléances aux familles des victimes. Nous faisons part de notre rejet de toutes les violations des normes internationales des droits de l'homme et du droit international humanitaire et entendons faire tout le nécessaire pour que les auteurs de ces violations soient traduits en justice.

Par ailleurs, nous reconnaissons l'importance du travail accompli en appui par les forces françaises, le Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), l'Union européenne et la MINUSMA, ainsi que par les Forces de défense et de sécurité maliennes pour protéger les civils, neutraliser les groupes armés et poursuivre les auteurs des crimes évoqués. Nous exhortons la communauté internationale à apporter à la Force conjointe du G5 Sahel l'appui financier dont elle a besoin pour équiper ses contingents comme il convient. Nous félicitons la MINUSMA de sa mobilisation et de son dévouement à la protection des civils, même dans des conditions difficiles, ainsi que pour l'assistance technique qu'elle apporte au Pôle judiciaire malien spécialisé en matière de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, de soutien logistique, d'enquêtes, de formation policière et de droits de l'homme.

Nous restons préoccupés par les besoins humanitaires de la population. Dans le plan de réponse humanitaire pour 2019, il est estimé que quelque 7,2 millions de personnes seraient touchées par les conflits armés, la criminalité et les graves inondations, et que 3,2 millions d'entre elles auraient besoin d'une aide humanitaire. Nous demandons que l'on continue à appuyer le plan de réponse humanitaire afin d'améliorer l'accès des plus vulnérables à l'aide et aux services de base. La République dominicaine se déclare préoccupée par

l'impact des changements climatiques sur la dégradation des terres et l'insécurité alimentaire, ce qui a un impact direct sur la stabilité du Mali. Car, comme le Conseil de sécurité l'a établi, cette dégradation des terres mine les moyens de subsistance et aboutit à une lutte pour les ressources disponibles.

Nous pensons que les changements climatiques sont devenus l'un des principaux défis posés tant à la population qu'au Gouvernement et, à cet égard, nous réaffirmons qu'il est nécessaire de s'attaquer à la question des effets néfastes des changements climatiques, des changements écologiques et des catastrophes naturelles, ainsi qu'à la nécessité pour le Gouvernement malien et l'Organisation des Nations Unies d'adopter face à ses facteurs des évaluations et des stratégies appropriées de gestion des risques afin de surmonter ce grand défi.

En conclusion, nous réaffirmons que la mise en œuvre immédiate des accords fondamentaux du plan de paix et de réconciliation de la République du Mali est essentielle pour la prévention des conflits et le respect des droits de l'homme. Nous exhortons les parties, le peuple malien et la communauté internationale à poursuivre ce dialogue afin que les parties puissent s'acquitter de leur responsabilité, à savoir suivre la feuille de route et faire du Mali un pays où règnent la paix, la stabilité et le développement.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole à la Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Mali.

M^{me} Camara (Mali) : Permettez-moi, tout d'abord, de vous adresser, Monsieur le Président du Conseil, les chaleureuses félicitations de la délégation malienne pour l'accession de votre pays, la République dominicaine, à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois de janvier 2019. Je vous assure de la pleine coopération de ma délégation à cet égard.

Je voudrais ensuite réitérer mes chaleureuses félicitations et mes vœux de plein succès à l'Afrique du Sud, l'Allemagne, la Belgique, l'Indonésie et la République dominicaine dans l'accomplissement de leur mandat de nouveaux membres du Conseil.

Je tiens à saisir cette occasion pour féliciter et remercier les délégations bolivienne, éthiopienne, kazakhe, néerlandaise et suédoise pour leur contribution de qualité à la recherche de la paix et de la sécurité internationales.

La présente séance m'offre l'agréable opportunité de réitérer à tous les membres du Conseil de sécurité, au Secrétaire général des Nations Unies, M. António Guterres, et à l'ensemble du personnel des Nations Unies chargé du dossier du Mali, la profonde reconnaissance du Président de la République du Mali, S. E. M. Ibrahim Boubacar Keita, du Gouvernement et du peuple maliens, pour leur engagement constant en faveur de la paix et de la sécurité au Mali, au Sahel et dans le reste du monde.

La délégation malienne prend acte du rapport du Secrétaire général sous examen (S/2018/1174) et je félicite M^{me} Bintou Keita, Sous-secrétaire générale aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, pour sa brillante présentation et ses mises à jour depuis la sortie dudit rapport. Je prends également bonne note des déclarations et des attentes fortes que les membres du Conseil viennent de formuler.

Je voudrais, à présent, partager avec vous les observations du Gouvernement malien sur ledit rapport, en termes de progrès réalisés, de défis majeurs rencontrés et de perspectives pour les mois à venir dans le cadre du processus de sortie de crise dans notre pays.

Ainsi, je commence par assurer le Conseil que le Président de la République du Mali, le Gouvernement, la Coordination et la Plateforme restent totalement engagés pour la mise en œuvre diligente et inclusive de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger. Aujourd'hui, je suis heureuse de dire que le Gouvernement et les mouvements signataires constituent désormais une seule partie malienne qui parle d'une même voix et qui est déterminée à faire la paix au profit de nos populations, éprouvées par six ans de crise multidimensionnelle. Cette volonté commune des parties maliennes de faire la paix dans notre pays continue de marquer des progrès réels et je suis heureuse que le rapport sous examen ait reconnu ces avancées encourageantes.

C'est ainsi qu'au titre des réformes politiques et institutionnelles, la période a été marquée par la réaffirmation de la volonté du Chef de l'État de procéder à la révision de la Constitution, en vue de prendre en charge certaines dispositions pertinentes de l'Accord et d'adapter nos pratiques institutionnelles aux réalités de l'heure. Pour y arriver, le Chef de l'État a, lors du Conseil des Ministres du 20 décembre 2018, instruit le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, à engager le processus de révision constitutionnelle et les réformes institutionnelles nécessaires dans le cadre d'une démarche consensuelle et inclusive.

En application de cette instruction présidentielle, le Premier Ministre a mis en place un Comité d'experts pour la révision constitutionnelle. À cet égard, nous envisageons de tenir le référendum pour la révision de la Constitution au cours du premier trimestre de 2019, les élections législatives en mai/juin 2019 et les élections locales en juillet 2019.

Je dois dire que pour parvenir à des réformes acceptées par notre peuple, le Gouvernement a également engagé des consultations avec les acteurs politiques et sociaux, y compris les mouvements signataires de l'Accord, en vue d'obtenir un consensus autour de ces réformes. Parallèlement, les concertations se poursuivent sur le projet de découpage territorial, en vue de rapprocher davantage nos structures administratives de nos populations et de leurs besoins.

Je me réjouis que le Secrétaire général ait constaté que le pourcentage d'administrateurs civils et autres représentants de l'État dans les régions du nord et du centre a connu une légère augmentation sur la période couverte par le rapport, passant de 31 à 34 %.

Dans le domaine de la défense et de la sécurité, il me plaît de souligner que la réforme en cours du secteur de la sécurité a permis l'enregistrement des combattants des mouvements armés, pour un effectif total de 32 908 éléments et au titre des armes et des munitions: 5 943 pistolets mitrailleurs; 3 736 carabines; 990 mitrailleuses; 473 pistolets; 225 roquettes; 490 armes lourdes; six missiles de 122 mm; 39 engins explosifs improvisés; 3 177 grenades; 201 obus; et plus 85 000 munitions.

Cette opération a été suivie du processus de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) accéléré lancé, le 6 novembre 2018, avec l'appui de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), pour les éléments du Mécanisme opérationnel de coordination, également appelé MOC. Cette opération a permis l'enregistrement et le désarmement de 1 423 combattants sur 1 600 prévus, issus des deux mouvements signataires de l'Accord et des autres groupes armés. Ces combattants ainsi désarmés passeront par une phase de mise à niveau, avant d'être redéployés pour assumer les missions du MOC, à savoir la sécurisation de la suite du processus de DDR dans un environnement que le Conseil sait difficile. Je salue ici la collaboration de la MINUSMA, qui a fortement contribué au succès de ce processus.

Dans le même chapitre, je tiens à souligner que le processus de réforme du secteur de la sécurité

a également donné lieu à la tenue d'un atelier de haut niveau sur la réforme du secteur de la sécurité, à Bamako du 12 au 14 décembre 2018, au cours duquel les points clefs restés en suspens depuis trois ans ont été traités pour mener à une réponse consensuelle permettant d'avancer. Il s'agit notamment des concepts d'armée reconstituée, d'unités spéciales et de police territoriale. Leur contour précis et le contenu concret de ces concepts ont été fixés. Il s'agit également des modalités de retour des Forces armées maliennes dans les régions du nord, qui ont été arrêtées, conformément aux dispositions pertinentes de l'Accord et des textes et principes régissant les Forces de défense et de sécurité maliennes. Ainsi, les projets de décret sur les conditions d'attribution des grades et les conditions de retour des anciens éléments des Forces armées maliennes sont aujourd'hui disponibles.

Dans la même veine, le Gouvernement a décidé de la création d'un corps de gardes frontières en vue d'une meilleure surveillance des sept frontières du Mali. Au chapitre du développement économique et social, le Gouvernement a, durant la période considérée, alloué 6 millions de dollars supplémentaires pour permettre aux autorités intérimaires de financer des projets prévus dans leurs plans d'actions prioritaires, notamment l'alimentation en eau potable de la ville de Kidal, la construction de six écoles et l'équipement de six points d'eau dans la région de Ménaka et la création de trois usines de traitement de viande et de lait de chameau dans la région de Taoudéni.

Au titre de la réconciliation nationale, la Commission vérité, justice et réconciliation poursuit ses missions sur toute l'étendue du territoire national, particulièrement dans les régions affectées par la crise. Ainsi, de janvier 2017 à nos jours, plus de 10 000 personnes ont fait des dépositions devant la Commission.

Ces progrès dans la mise en œuvre de l'Accord ne nous font certainement pas perdre de vue la situation sécuritaire préoccupante dans les régions du centre du Mali. Les groupes terroristes alimentent et entretiennent les violences intercommunautaires dans les régions de Mopti et de Ségou, sur fond d'amalgames et de tensions autour des ressources en eau, les parcours des animaux vers les zones de pâturage et les champs des agriculteurs sédentaires. Prenant la pleine mesure de la gravité de la situation, qui continue hélas d'endeuiller notre peuple, le Président de la République s'est rendu, le 4 janvier dernier, dans le village de Koulongo auprès des familles endeuillées, et ce, à la suite de plusieurs visites du Premier Ministre dans ces deux régions.

Des mesures immédiates et énergiques ont été prises pour mettre un terme à ces affrontements intercommunautaires. Il s'agit notamment des diligences insufflées à la mise en application du Plan de sécurisation intégrée des régions du centre, avec un accent particulier sur le renforcement des dispositifs de sécurité dans ces régions, à travers notamment le déploiement, pour l'année 2018, de 13 000 hommes, dont la moitié dans le centre du pays; la création de 16 nouveaux postes de sécurité; l'adhésion de plus de 600 jeunes de ces régions au programme spécial de réduction de la violence intercommunautaire, à savoir un programme de désarmement, démobilisation et réintégration spécifique, qui a permis la récupération, à ce stade, de 444 armes; le désarmement de toutes les milices avant la fin de ce mois de janvier 2019; les actions de développement et la fourniture des services sociaux de base au profit de nos populations en vue de parvenir à une solution durable. De même, le Gouvernement s'attèle à un meilleur encadrement des parcours pastoraux, pour minimiser les risques de tensions entre éleveurs et agriculteurs.

La tragédie de Koulongo, tout comme les autres crimes commis dans les régions du centre du Mali ne resteront pas impunis. Déjà, je puis informer le Conseil que sept personnes sont en état d'arrestation pour leur implication présumée dans les massacres de Koulongo et les enquêtes se poursuivent pour identifier et traduire en justice tous les responsables et leurs complices. Je dois ajouter que, sur la même période, 24 autres personnes ont été arrêtées en lien avec une attaque similaire à Bobosso, village voisin de Koulongo. Cependant, nous sommes conscients que les mesures sécuritaires ne suffiront pas, notamment dans un contexte où les groupes terroristes travaillent sans relâche pour détruire la cohésion sociale et pour affaiblir l'État, en vue d'étendre leur domination territoriale. C'est pourquoi, nous avons prévu également de privilégier l'action politique, administrative et sociale avec l'implication de l'ensemble des forces vives de notre pays, y compris les leaders politiques, traditionnels et religieux, les cadres nationaux, en vue de bâtir un consensus national permettant, dans un premier temps d'identifier à qui profite le crime et, dans un second temps, d'arriver à des solutions partagées par l'ensemble de la nation malienne.

Parlant de la situation des droits de l'homme, le Mali se réjouit de la réduction du nombre total de cas de violations de droits de l'homme. Le Gouvernement est conscient de sa responsabilité première de protection des populations. C'est pourquoi, il continuera à déployer les efforts nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et de leurs biens sur l'ensemble du territoire national.

Les 14% de violations des droits humains attribués aux Forces de défense et de sécurité maliennes, signalés au paragraphe 36 du rapport du Secrétaire général, font déjà l'objet de mesures administratives et disciplinaires, et des enquêtes appropriées sont en cours pour situer les responsabilités et amener les auteurs présumés à répondre de leurs actes devant les juridictions nationales compétentes.

Comme le Conseil le sait, la solution durable de la crise ne saurait se limiter au tout sécuritaire. À cet égard, il est essentiel de poursuivre les efforts visant la prise en charge des questions de développement aux fins d'améliorer les conditions de vie des populations sur l'ensemble du territoire national. D'ores et déjà, le cadre juridique et institutionnel du Fonds de développement économique durable a été finalisé afin d'avoir un outil pertinent de la mise en œuvre du volet économique de l'Accord, sans lequel les dividendes de la paix pour les citoyens seraient peu visibles. Cette mesure permettra la réalisation des investissements structurants, le financement de l'économie locale et des services sociaux de base sous la maîtrise d'ouvrage des collectivités concernées, administrées par des autorités intérimaires et collèges transitoires mis en place dans le cadre de l'accord de paix, en attendant les élections locales et régionales qui interviendront après les réformes institutionnelles prévues.

Comme le Conseil le sait également, la crise qui sévit au Mali comprend des dimensions régionales, qui relèvent du mandat de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, dont le niveau d'opérationnalisation est aujourd'hui très encourageant. À l'instar des autres membres du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), le Mali continuera d'apporter tout son soutien à cette organisation qui bénéficie d'un appui accru de la part des partenaires, comme ce fut le cas lors de la conférence tenue à Nouakchott le 6 décembre 2018, au cours de laquelle les annonces de contributions ont atteint le montant de 2,4 milliards d'euros, soit 500 millions d'euros de plus que le montant initialement prévu. Tout en réitérant la gratitude du Gouvernement malien pour cet élan de solidarité, je me fais l'écho de l'appel des chefs d'État du G5 Sahel et du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, en faveur d'un mandat robuste sous le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies et d'un financement prévisible et pérenne des activités de la Force conjointe, y compris à travers l'ONU.

Comme les membres peuvent le constater, les parties maliennes accordent une attention particulière à la mise en œuvre diligente et inclusive de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger.

Nous allons continuer à travailler ensemble pour donner des suites appropriées aux dispositions pertinentes de la résolution 2423 (2018), en particulier le paragraphe 4, de manière à réaliser davantage de progrès dans la perspective du rapport attendu du Secrétaire général et de la visite annoncée du Conseil de sécurité au Mali en mars prochain.

Pour terminer, je voudrais réitérer avec force que la mise en œuvre de l'Accord continue de connaître des progrès réels, même si je sais que les acquis sont fragiles et même si je reste consciente des défis immenses qui jalonnent encore notre processus de paix. La situation sécuritaire dans les régions de Mopti et de Ségou demeure aujourd'hui une préoccupation prioritaire du Président de la République, du Gouvernement et de l'ensemble des forces vives de la nation malienne.

Les mesures que je viens de présenter sont de nature à ramener la paix et la stabilité durables dans les régions du nord et du centre du Mali. Sur ces deux fronts, le Mali et son peuple ont besoin du soutien et de la solidarité de la communauté internationale. Sur ces deux fronts, le Mali et son peuple ont besoin du soutien continu du Secrétaire général et du Conseil de sécurité. Je sais que le Conseil a énormément contribué au processus de paix en cours dans mon pays, à travers notamment la MINUSMA. C'est l'occasion pour moi de saluer le travail remarquable qu'accomplit la MINUSMA sur le terrain, sous le leadership avisé de M. Mahamat Saleh Annadif, Représentant spécial du Secrétaire général au Mali et Chef de la MINUSMA. J'y associe toutes les femmes et tous les hommes de la MINUSMA qui travaillent dans des conditions que je sais très pénibles. Je rends hommage à toutes les victimes de la crise malienne, civiles comme militaires, étrangères comme maliennes, tombées au champ d'honneur dans notre pays. Je réitère la gratitude du Gouvernement et du peuple du Mali à la force française Barkhane, aux pays contributeurs de contingents à la MINUSMA et à tous les partenaires, multilatéraux comme bilatéraux, pour leur accompagnement constant en faveur du règlement durable et définitif de la crise malienne.

Le Président (*parle en espagnol*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur la liste.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 h 50.